



BANQUE DU CANADA
BANK OF CANADA

RAPPORT ANNUEL DU **RÉGIME DE PENSION** DE LA BANQUE DU CANADA

2023



Juin 2024
banqueducanada.ca

À propos du Régime

Le Régime de pension de la Banque du Canada (le « Régime ») est agréé auprès du Bureau du surintendant des institutions financières pour l'application de la *Loi sur les normes de prestation de pension*, qui régleme la conception du Régime, sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada pour l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les cotisations maximales à payer et les prestations déterminées maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt. Les actifs du Régime sont détenus en fiducie dans le Fonds de pension en fiducie (le « Fonds ») et sont investis conformément à notre stratégie de placement.

La Banque est l'administrateur du Régime de pension en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension* et conformément aux modalités du Régime (Règlement administratif n° 15 de la Banque).

Le *Rapport annuel du Régime de pension* et les états financiers du Régime peuvent être consultés dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse banqueducanada.ca.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au :

Service d'information publique
Département des Communications
Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0G9
Téléphone : **613-782-8111**; **1-800-303-1282** (sans frais en Amérique du Nord)
Courriel : info@banqueducanada.ca
Site Web : banqueducanada.ca

ISSN 1914-5691 (version papier)

ISSN 1487-2474 (Internet)

© Banque du Canada, 2024

Table des matières

Votre régime en un coup d'oeil	1
Message de la présidente	3
Gouvernance du Régime de pension	5
Actif du Fonds, stratégie de placement et rendement	5
Évaluation actuarielle	8
Administration du Régime de pension : Informations destinées aux participants	9
Renseignements additionnels	12
Coordonnées	13
Glossaire	13



VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL

APERÇU FINANCIER DE 2023



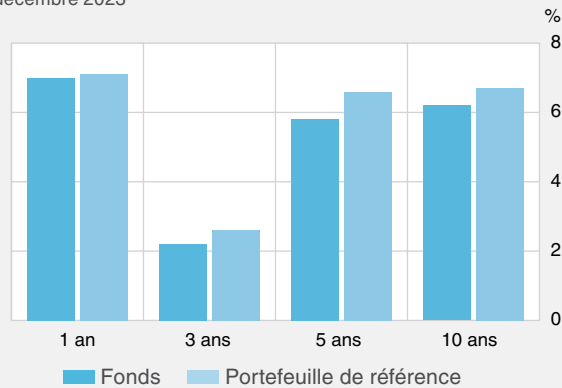
Prestations de retraite
versées à même le
Fonds : 65 M\$



Valeur de l'actif net du
Fonds : 2 152 M\$

**Graphique 1 : Taux de rendement total du Fonds
(déduction faite des frais)**

Au 31 décembre 2023



136 %

Ratio de capitalisation
selon l'approche de
continuité d'exploitation

115 %

Ratio selon l'approche
de solvabilité

597 M\$

Excédent selon
l'approche de continuité
d'exploitation

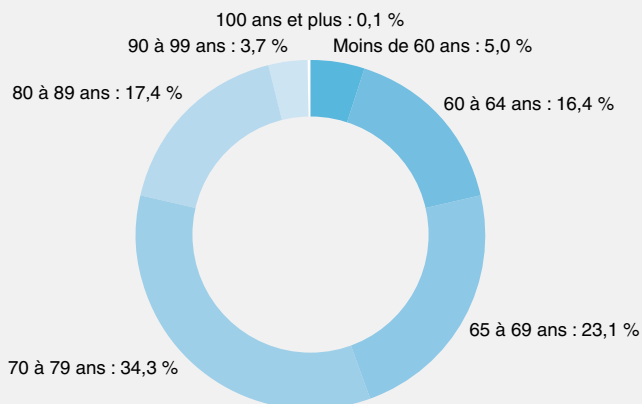
285 M\$

Excédent selon
l'approche de solvabilité



VOTRE RÉGIME EN UN COUP D'ŒIL APERÇU DES PARTICIPANTS DE 2023

Graphique 2 : Âge des personnes recevant une pension



104 ANS

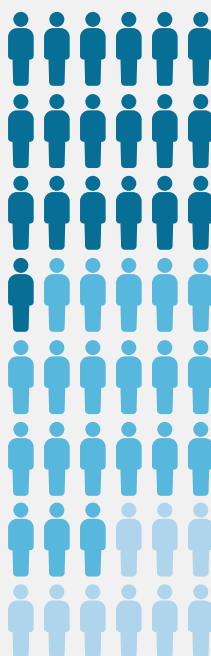
Âge du participant le plus âgé

23 ANS

Âge du participant le plus jeune

1,04 pour 1

Ratio retraités/employés



4 386

Nombre de participants

1 909

Participants actifs (44 %)

1 985

Participants à la retraite (45 %)

492

Participants titulaires de droits à prestations différées (11 %)



Message de la présidente

C'est avec plaisir que je vous présente le *Rapport annuel du Régime de pension* de la Banque du Canada. À la fin de 2023, le Régime de pension de la Banque du Canada continuait d'afficher une situation financière solide.

Rendements solides

Le Fonds a dégagé un rendement net plus élevé en 2023 (7,0 %), soit un taux comparable à notre portefeuille de référence de 7,1 %. Il s'agit d'une amélioration importante par rapport au rendement enregistré en 2022.

Le rendement des placements des régimes de retraite, dont le nôtre, a grandement fluctué pendant l'année. Cette variation, de concert avec les changements dans les taux d'intérêt utilisés pour le calcul des évaluations de solvabilité, a fait fluctuer la situation financière du Régime. Toutefois, les rendements solides des actions et des titres à revenu fixe ont permis d'améliorer nos rendements globaux et de stabiliser la position de solvabilité du Régime.

Un régime bien capitalisé

Nous sommes donc en bonne posture pour honorer nos obligations financières envers vous, les participants, pour que vous puissiez profiter pleinement d'un revenu de retraite sûr. Le Régime continue d'afficher une solide capitalisation selon les deux méthodes d'évaluation, c'est-à-dire l'[approche de continuité](#) et l'[approche de solvabilité](#). En 2023, la Banque a cessé de verser des cotisations, comme l'exigent les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La reprise des cotisations de l'employeur au Régime dépendra des résultats des évaluations actuarielles à venir. Quant aux cotisations des employés, elles ne changent pas.

Amélioration de l'accès et des relevés

Les retraités peuvent désormais accéder en ligne à leur relevé de pension annuel, à leurs relevés mensuels de prestations et à leurs documents fiscaux. Cet accès en ligne leur permet d'obtenir plus facilement les renseignements dont ils ont besoin au moment opportun. Ce service s'inscrit également dans l'engagement de la Banque à réduire son empreinte écologique.

Au cours de la dernière année, nous avons aussi amélioré la présentation de nos frais de gestion des placements en y incluant des renseignements sur les dépenses du Fonds et les primes de performance.

Remerciements

J'aimerais remercier le personnel de la Banque responsable du Régime de pension ainsi que les membres des comités afférents de leurs efforts soutenus pour assurer la bonne gestion du Régime.

Je vous invite à consulter le rapport qui suit pour en apprendre plus sur les activités, les placements et la situation financière du Régime, ainsi que sur les cotisations qui y sont faites.



Carolyn Rogers
Première sous-gouverneure
Présidente du Comité des pensions

Gouvernance du Régime de pension

Le Régime de pension de la Banque dispose de structures de gouvernance solides qui favorisent une prise de décisions efficace, une gestion prudente des ressources et une communication régulière. Grâce à nos cadres de surveillance, de gestion et d'administration, nous sommes en mesure d'assurer une capitalisation adéquate des prestations du Régime et de gérer les risques de manière appropriée.

[Consulter les documents liés à la gouvernance du Régime](#)

Comités

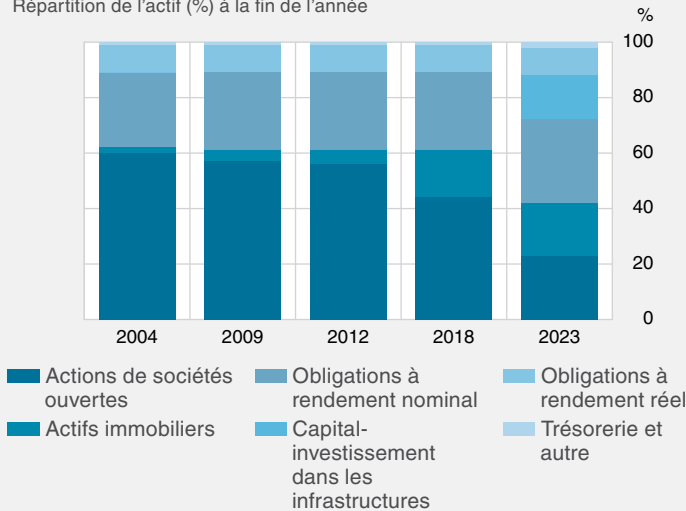
L'administration du Régime relève du Comité des pensions, du Comité d'administration des pensions et du Comité de placement du Fonds de pension. En raison de changements dans notre personnel et de la rotation des membres des comités l'année dernière, nous avons accueilli six nouveaux membres au sein de ces comités. La Banque s'assure que les membres des comités sont bien préparés à assumer leurs fonctions en les informant sur le Régime et sur le cadre législatif et réglementaire qui régit son administration.

[Voir la liste des membres actuels de chacun des comités, leur mandat et leurs fonctions](#)

Actif du Fonds, stratégie de placement et rendement

Graphique 3 : Historique de la composition de l'actif du Fonds

Répartition de l'actif (%) à la fin de l'année



Nota : Nous avons ajouté le capital-investissement dans les infrastructures à notre portefeuille en 2022.

Actifs

Afin d'atteindre nos objectifs de placement à long terme, nous investissons dans un portefeuille diversifié de placements (voir **graphique 3**).

Nous sélectionnons avec soin les catégories d'actifs afin de protéger le Fonds contre divers risques. Par exemple, les actifs du Fonds offrent une certaine protection contre la montée de l'inflation, car les prestations versées par le Régime sont indexées chaque année pour maintenir la valeur des prestations de retraite de nos participants retraités et titulaires d'une rente différée et pour

maintenir le pouvoir d'achat de ces participants. Les actifs suivants contribuent à protéger le Fonds contre l'inflation :

- **Les obligations à rendement réel**, dont le rendement est directement lié à l'évolution de l'indice des prix à la consommation pendant toute leur durée.
- **Le capital-investissement dans les infrastructures**, dont les formules de tarification peuvent prévoir une augmentation périodique des revenus pour certains des actifs qui les composent.
- **Les actifs immobiliers commerciaux privés**, pour lesquels des augmentations de loyer sont prévues dans certains contrats de location.
- **Les actions de sociétés ouvertes** bénéficient de l'ajustement des prix à long terme.

Afin de réduire l'incidence de la volatilité des marchés sur le Régime, nous avons remanié notre portefeuille au fil du temps. La diversification du contenu du portefeuille et des stratégies de placement nous permet de préserver la santé financière du Régime.

Nous tenons aussi compte de questions environnementales, sociales et de gouvernance lors du choix de nos stratégies de placement pour favoriser la santé à long terme du Régime. La [Communication par la Banque du Canada des risques liés aux changements climatiques pour 2023](#) décrit comment nous intégrons les considérations relatives aux changements climatiques dans nos décisions de placement.

La majeure partie des actifs du Fonds sont investis, en notre nom, par des gestionnaires externes, que nous choisissons pour leur expertise quant à certaines catégories d'actifs et pour leur stratégie de placement. De plus, nous surveillons étroitement le rendement de nos gestionnaires et recommandons des changements au besoin.

Répartition de l'actif

Nous effectuons une [étude sur l'appariement de l'actif et du passif](#) tous les quatre ans pour évaluer notre stratégie de répartition de l'actif, et l'ajuster au besoin. Les résultats de l'étude de 2022 pointaient vers le maintien de notre répartition actuelle entre les actifs qui améliorent le rendement du Fonds (61 %) et ceux qui sont appariés au passif (39 %). Le rendement positif du Fonds témoigne des avantages de la diversification (voir **tableau 1**).

Tableau 1 : Répartition de l'actif et rendement (avant frais) par catégorie

Catégorie d'actif	Fin de 2023	Rendement %	
	Répartition cible des actifs %	1 an	10 ans
Actifs de rendement			
Actions canadiennes	10	11,5	8,3
Actions mondiales	16	17,4	9,4
Capital-investissement dans les infrastructures	15	8,2	S. O.*
Actifs immobiliers	20	-6,7	5,2
Actifs appariés aux passifs			
Obligations à rendement nominal	28	11,2	3,9
Obligations à rendement réel	10	1,6	3,0
Encaisse	1	4,6	1,4
Total	100	7,4	6,5

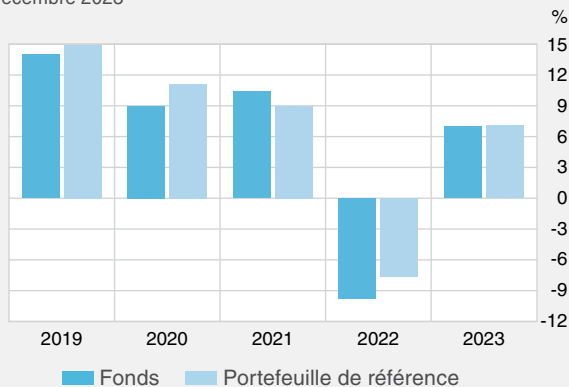
* Nous avons ajouté le capital-investissement dans les infrastructures à notre portefeuille en 2022.

Toujours en réponse aux résultats de l'étude sur l'appariement de l'actif et du passif de 2022, nous avons commencé à intégrer les titres de marchés émergents à notre portefeuille d'actions mondiales l'année dernière. En effet, nous gérons désormais ces actifs par l'intermédiaire de deux gestionnaires au lieu de trois.

Hormis ces modifications, notre répartition de l'actif demeure stable, sans changement notable.

Graphique 4 : Taux de rendement total du Fonds, déduction faite des frais (%)

Au 31 décembre 2023



Nota : La composition du portefeuille de référence a été modifiée au fil du temps pour refléter les changements apportés aux lignes directrices internes relatives aux placements ou à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement.

Rendement du Fonds

Le portefeuille de référence global, qui nous sert à comparer notre taux de rendement, est une combinaison d'indices, dont l'indice composé S&P/TSX et l'indice MSCI Monde (voir **graphique 4**). Ces indices sont pondérés pour s'aligner sur la composition cible de l'actif du Fonds.

Le rendement net de 7 % cette année est légèrement inférieur à celui de l'indice de référence, mais dépasse l'objectif du Fonds pour 2023, soit 5,5 %. Cette cible équivaut à la cible d'inflation de la Banque du Canada de 2 % plus un rendement réel de 3,5 %, déduction faite des frais.

Les gains réalisés par le Fonds cette année sont attribuables au bon rendement de nos actions de sociétés ouvertes et de nos titres à revenu fixe. Le rendement des actifs immobiliers est toujours plombé par plusieurs facteurs, comme la baisse de la demande de locaux commerciaux et les taux d'intérêt plus élevés qu'avant la pandémie. Cette catégorie d'actifs offre des flux de trésorerie stables et représente un bon appariement avec les passifs du Régime, ce qui en fait une composante importante de notre stratégie de placement à long terme.

Évaluation actuarielle

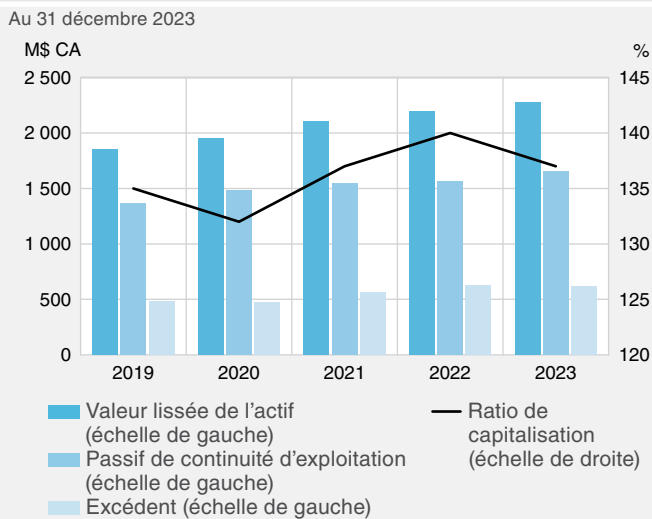
L'évaluation actuarielle consiste à établir, à un moment précis, la valeur estimative totale des prestations que l'on prévoit verser aux participants du Régime par rapport aux actifs disponibles pour s'acquitter de cette obligation. Elle permet de mesurer la capitalisation du Régime et de déterminer le niveau des cotisations de la Banque. Cette évaluation peut être effectuée selon deux approches différentes :

- L'évaluation selon l'approche de continuité d'exploitation donne une indication de la solidité financière à long terme du Régime, en partant du principe qu'il existera toujours.
- L'évaluation selon l'approche de solvabilité se fonde sur le scénario hypothétique de cessation du Régime.

Situation financière du Régime en 2023

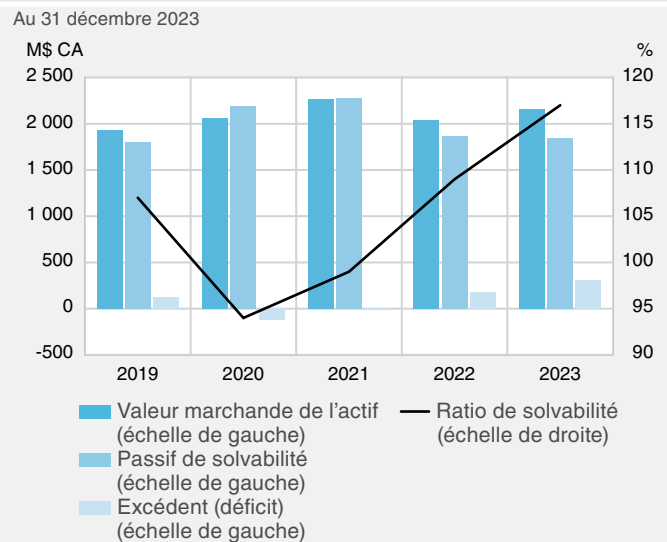
La Banque effectue des évaluations actuarielles annuelles. Les résultats de l'évaluation effectuée au 31 décembre 2023 montrent que la situation de continuité d'exploitation et la situation de solvabilité du Régime sont demeurées solides (voir **graphique 5** et **graphique 6**).

Graphique 5 : Situation de continuité d'exploitation



Nota : Le ratio de capitalisation correspond à la valeur lissée de l'actif en pourcentage du passif.

Graphique 6 : Situation de solvabilité



Nota : Le ratio de solvabilité correspond à la valeur marchande de l'actif en pourcentage du passif.

La Banque a cessé ses cotisations au Régime au printemps 2023. Les règlements d'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu* interdisent à l'employeur de cotiser à son régime de retraite quand le ratio de capitalisation de celui-ci est supérieur à 125 %, sauf si le versement de ces cotisations est exigé par la *Loi sur les normes de prestation de pension*.

La reprise du versement des cotisations dépendra des résultats des prochaines évaluations actuarielles. Quant aux cotisations des employés, elles ne changent pas.

Évaluation du Régime de pension complémentaire

Le Régime de pension complémentaire permet le versement de prestations de pension additionnelles aux employés dont le niveau de rémunération donne lieu à des prestations qui dépassent le plafond fixé par la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Ses modalités sont calquées sur celles du Régime, et un fonds en fiducie distinct – le Fonds en fiducie complémentaire – a été créé à l'appui de ce régime. La partie à investir est soumise au contrôle direct du Comité des pensions et du Comité de placement du Fonds de pension. À la fin de 2022, le Régime de pension complémentaire affichait un déficit de capitalisation de 44 millions de dollars et un ratio de capitalisation de 81 %. En 2023, la Banque y a versé des cotisations totalisant 7,8 millions de dollars.

Administration du Régime de pension : Informations destinées aux participants

Services aux participants

TELUS Santé fournit des services d'administration des pensions aux participants du Régime. Ces services comprennent la préparation des relevés de pension annuels et l'offre d'options sous forme de forfaits. TELUS Santé effectue également des calculs pour les employés qui quittent la Banque, veulent racheter des périodes de service à la Banque ou souhaitent transférer leur régime de retraite d'un ancien employeur.

Nous invitons les participants à nous faire part de leurs commentaires concernant ces produits et services. Quand vous téléphonez à Telus Santé, on vous demande de répondre à un court sondage de satisfaction. Vos commentaires permettent d'améliorer la qualité des services que vous recevez.

Sélection centrale

En tant qu'employés actifs ou retraités, vous pouvez consulter les informations relatives à votre régime de retraite et à vos prestations sur le site Web libre-service sécurisé, selectioncentrale.ca.

- *Employés actifs* : Consultez vos relevés de pension annuels et utilisez l'outil amélioré de projection pour estimer les prestations que vous recevrez à votre retraite.

- **Retraités** : Accédez en ligne à votre relevé de pension annuel, à vos documents fiscaux et à vos relevés mensuels de prestations. Si vous êtes admissible aux avantages sociaux pour les retraités, vous pouvez également changer votre niveau de couverture (y compris l'assurance-vie), modifier votre bénéficiaire et accéder à vos livrets d'information¹.

Le saviez-vous?

Les relevés de pension annuels sont accessibles en ligne chaque année à compter de la mi-juin; ils sont envoyés par courrier à l'adresse personnelle de chaque participant, comme l'exige la législation applicable. Vérifiez l'exactitude des renseignements qui figurent sur votre relevé.

Fonctions améliorées et navigation plus conviviale

Nous avons ajouté de nouvelles fonctionnalités à Sélection Centrale pour en faciliter la navigation. Grâce à une nouvelle interface plus interactive, vous pouvez accéder à vos renseignements à partir d'un appareil mobile aussi facilement que sur un ordinateur.

Relevés numériques pour les retraités

Les participants retraités peuvent désormais télécharger les versions en ligne de leur relevé de pension annuel, de leurs relevés mensuels de prestations et de leurs documents fiscaux.

Services aux participants en chiffres

6 790 Utilisations de l'outil de projection pour obtenir une estimation de la rente

2 114 Consultations des relevés personnels annuels

1 536 Transactions liées au Régime de pension réalisées pour le compte des participants

161 Calculs de rachat

Tenue de nos dossiers

Garder nos dossiers à jour est essentiel pour l'administration du Régime. Cela nous permet aussi de nous assurer que nous versons les prestations de pension à la bonne personne, au bon moment. Chaque année, nous communiquerons avec environ le tiers des retraités ayant pris leur retraite il y a 10 ans ou plus afin de confirmer leurs renseignements. La dernière série de lettres a été envoyée en mars 2024. Si vous avez reçu une lettre et que vous n'y avez pas encore répondu, nous vous demandons de le faire le plus rapidement possible.

¹ Les participants qui partent à la retraite avec une pension immédiate peuvent souscrire une protection en matière de soins médicaux et dentaires en vertu du Régime de la Banque, mais pas ceux qui ont choisi une pension différée.

Frais d'administration

Nous examinons attentivement les frais imputés au Fonds pour nous assurer qu'ils sont raisonnables et conformes aux modalités du Régime et à la politique régissant les charges imputables au Fonds de pension en fiducie (voir **tableau 2**). Nous cherchons aussi des moyens de limiter ces coûts en revoyant régulièrement nos processus et pratiques.

Tableau 2 : Frais d'administration imputés au Fonds (en milliers de dollars)

	2021	2022	2023
Frais de gestion des placements	7 430	14 850*	12 220
Honoraires d'administration des pensions	666	851	941
Honoraires des auditeurs et des actuaires	175	271	225
Autres frais administratifs	1 683	1 683	1 680
Taxes (remboursements)	440	(1 126)	298
<i>Dépenses nettes</i>	10 394	16 529	15 364
<i>Actif net au 31 décembre</i>	2 270 888	2 047 242	2 152 497
Total des frais (en pourcentage de l'actif net)	0,46 %	0,81 %	0,71 %

* En 2022, les frais de gestion des placements ont été ajustés de 4,2 millions de dollars pour y inclure les dépenses du Fonds et les primes de performance. Ce montant a été déduit des revenus de placement.

Les frais de gestion incluent désormais les **dépenses du Fonds** et les **primes de performance**. Ce changement est représenté dans les chiffres de 2023 et dans les résultats retraités de 2022. Les dépenses étaient auparavant déduites du rendement des placements. Le changement d'approche permettra une ventilation plus complète des coûts à l'avenir compte tenu de la proportion croissante des actifs privés de notre portefeuille. Il n'a aucune incidence financière sur le Régime.

Renseignements additionnels

Communications

En plus de publier le présent rapport annuel, nous communiquons avec les participants au Régime de diverses façons :

- **banqueducanada.ca** (*tous les participants*) : Vous y trouverez des documents liés à la gouvernance du Régime ainsi que les rapports annuels et les états financiers audités de celui-ci.
- **Banque centrale** (*employés actifs*) : Vous y trouverez des renseignements sur le Régime, de même que des liens vers des documents connexes importants.
- **Info-pension** (*tous les participants*) : Ce bulletin présente chaque année les dernières nouvelles sur le Régime.
- **Bulletin électronique** (*retraités et titulaires d'une pension différée*) : En vous abonnant à ce bulletin, vous recevrez des documents d'information non confidentiels sur le Régime. L'abonnement requiert un identifiant unique et personnalisé. Plus de 770 retraités et titulaires d'une pension différée reçoivent le bulletin. Dans le numéro de décembre 2023 d'*Info-pension*, on présente la marche à suivre pour s'y abonner.

De l'aide pour planifier votre retraite

Tout au long de l'année, nous proposons aux employés un éventail de cours pour les aider à planifier leur retraite.

Cours	Offert par	2023	
		Nombre de participants	Satisfaction (%)
Régime de pension de la Banque du Canada	Banque du Canada	254	S. O.
Atelier « Prêt pour la retraite »	Fournisseur externe	15	92
Séminaire sur la planification de la retraite	Fournisseur externe	42	94
Maximisez votre revenu de retraite	Fournisseur externe	281	96
Soutien personnalisé lorsque vous êtes prêts à quitter la Banque	Rencontre avec un représentant du Centre RH de la Banque	31	96
Séance d'information sur les avantages sociaux et le Régime de pension pour les nouveaux employés	Banque du Canada	211	99

Coordonnées

Participants actifs

Pour toute question concernant la pension ou les avantages sociaux, veuillez contacter **TELUS Santé** :

- www.selectioncentrale.ca
- 1 888 588-6111; du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h (HE)
- bank-banque-canada@telussante.com

Pour toute question sur la paye ou tout problème lié au service à la clientèle :

- accédez à **ServiceNow** en cliquant sur l'icône affichée sur le bureau de votre ordinateur.

Pour effectuer un changement d'adresse :

- accédez à **PASSePORT** en cliquant sur l'icône affichée sur le bureau de votre ordinateur.

Retraités et participants titulaires d'une pension différée

Pour toute question concernant la pension ou les avantages sociaux, veuillez contacter **TELUS Santé** :

- www.selectioncentrale.ca
- 1 888 588-6111; du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h (HE)
- bank-banque-canada@telussante.com

Si vous souhaitez pouvoir envoyer des questions non confidentielles par courriel, TELUS Santé validera votre adresse courriel personnelle tous les 12 mois.

Pour toute question relative à la paye, tout problème lié au service à la clientèle ou tout changement d'adresse, assurez-vous d'avoir votre matricule en main et communiquez avec le **Centre RH de la Banque** :

- 613 782-7766 ou 1 866 404-7766; du lundi au vendredi, de 10 h à 16 h (HE)
- centrerh@banqueducanada.ca

Glossaire

Pour obtenir les définitions des termes clés utilisés dans le présent rapport, consultez www.banqueducanada.ca/regime-de-pension.